

Elections européennes 2024 Questionnaire Palestine de l'AFPS

Réponses du Parti Révolutionnaire Communistes

Question 1 : Vous engagez-vous à agir pour un cessez-le-feu, la fin du blocus de la bande de Gaza et le retrait de l'armée israélienne de la bande de Gaza ?

Nous agissons avec nos moyens depuis le lancement de l'attaque de l'État colonial sioniste, en participant au plus possible d'initiatives et surtout, en écrivant, toutes les semaines, sur notre hebdomadaire en ligne, un article de solidarité et de défense des Palestiniens, notamment de Gaza, et de la Résistance palestinienne.

Pour nous qui combattons le système capitaliste, la Palestine est un élément central du combat, parce que c'est le lieu d'une colonisation en tous points semblable à celles du XIXème et du XXème siècles, et, qui plus est, non pas une colonisation d'exploitation, mais une colonisation de substitution, visant, comme il est difficile de ne pas le voir aujourd'hui à éliminer les Palestiniens ou à les chasser totalement de leur terre. Netanyahu ne veut qu'une chose : finir la besogne que Ben Gourion a laissée inachevée en 1948.

Le cessez-le-feu, l'accès libre pour la nourriture, les médicaments et les soins, la fin du blocus et le retrait de l'armée d'occupation de la Bande de Gaza sont un préalable indispensable, mais ils ne suffisent pas. Nous agissons également pour le retour des réfugiés, que vous ne mentionnez nulle part dans votre questionnaire, et la formation d'un État palestinien sur le territoire de la Palestine mandataire.

Dans ce cadre, nous nous exprimons aussi contre les nombreuses forces politiques qui, en France, soit sont franchement pro-sionistes, soit nous expliquent que les torts sont partagés. Or, pour le Parti Révolutionnaire Communistes, il est hors de question de mettre sur le même plan un peuple colonisé et un Etat colonisateur une politique d'apartheid.

Question 2 : Vous engagez-vous à demander la suspension de l'Accord d'association UE-Israël en raison du non-respect par Israël de la clause qui soumet son application au respect des droits humains et du droit humanitaire international ?

L'accord d'association de l'UE avec Israël est une des nombreuses choses auxquelles il faut s'attaquer si l'on veut obliger l'État sioniste à mettre fin au génocide, dont il n'est pas non plus question dans ce questionnaire. Il ne s'agit pas de le suspendre, mais de le déchirer.

De la même manière, nous agissons pour que la France prenne des sanctions économiques et rompe ses relations diplomatiques avec Israël, comme l'ont fait la Bolivie, la Colombie et le Chili.

Le concept de droit international, humanitaire ou pas, ne fait pas partie de ceux qui nous inspirent du respect. Le droit international, c'est le droit capitaliste international, c'est le droit impérialiste. Le droit est fonction du rapport de force et, depuis la fin des années 80, ce rapport de force est nettement en faveur des puissances impérialistes et particulièrement de celles du bloc occidental. Si le « droit international » défendait les peuples, il interdirait la colonisation et l'exploitation de l'Homme par l'Homme et l'État

sioniste ne pourrait pas rester dans l'impunité alors qu'il refuse d'appliquer une palanquée de résolutions de l'ONU.

Nous agissons pour des sanctions les plus importantes possibles contre « Israël », pas parce que nous nous agenouillons devant la « main invisible du marché » que constitue le « droit international », mais parce que nous sommes anticolonialistes, que nous combattons l'État sioniste et qu'Israël commet un génocide en toute impunité malgré ce sacro-saint « droit international ».

Question 3 : Soutiendrez-vous la mise en place de mesures permettant d'interdire l'importation des biens et services provenant des colonies dans l'Union européenne en application du droit international ?

Le meilleur moyen de mettre en place ces mesures, c'est le boycott, notamment les initiatives de BDS, qui sont plus efficaces que des mesures gouvernementales ou que l'intervention de l'UE. Ainsi un député du Canada a pu faire remarquer que du vin produit en Cisjordanie était vendu dans le pays avec une étiquette « vin produit en Israël » alors que la chose est interdite. Il est fort possible qu'il existe également des règles officielles de l'UE qui soient détournées par Israël.

Ce n'est pas en passant par en haut, surtout par des États ou, en l'occurrence, une structure supranationale pour qui Israël est un allié que nous ferons changer quoi que ce soit.

L'idée est de boycotter non seulement et en priorité bien sûr, ce qui vient des territoires occupés en étant vendu par Israël en son nom, des colonies mais aussi tout ce qui est produit dans l'État colonial tant que cet État colonial subsiste.

Question 4 : Vous engagez-vous à agir pour que l'UE soutienne activement les procédures en cours devant la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale ?

Nous avons dit plus haut ce que nous pensons du soi-disant droit international. Nous allons dire ce que nous pensons de l'UE. Nous sommes contre ce bloc supranational que nous combattons, c'est un instrument des multinationales, au même titre que le FMI, l'OCDE ou l'OMC. Nous n'en attendons rien. Et ce d'autant plus que nous savons qu'Israël est, comme le dit Georges Ibrahim Abdallah « le prolongement organique de l'impérialisme occidental ». Le projet sioniste n'est pas seulement un projet colonial, c'est aussi celui des impérialistes, d'abord britanniques puis états-uniens d'installer un État à leur service au Proche-Orient. L'UE est un soutien d'Israël, c'est une structure des grands capitalistes occidentaux, jamais elle ne combattra l'État sioniste, elle n'est pas là pour cela, bien au contraire.

Quand-aux cours de justice... Nous faisons une différence entre la CIJ, la cour de l'ONU. L'ONU est sous influence de l'impérialisme dominant, les USA, mais certains de ses responsables essaient de trouver une certaine autonomie. On peut dire la même chose des juges, même s'ils ont mis du temps à enfin donner des injonctions à l'État génocidaire. Là encore, comme le droit, c'est fonction du rapport de force et, celui en faveur de la Palestine est aujourd'hui de plus en plus important. Les travailleurs et les peuples du monde se dressent contre le génocide, contre la déshumanisation des Palestiniens et dirigeants d'États comme juges sont obligés d'en tenir compte.

On pourrait dire la même chose de la CPI, mais nous ne le ferons pas. La CPI, ce n'est pas une cour internationale de justice, c'est un instrument de répression au service de l'UE et des USA, pour les dirigeants qui ne leur plaisent pas, qu'ils s'appellent Milosevic, Gbagbo ou Poutine. Le procureur Karim Khan a à se faire pardonner son refus d'aller voir sur place à Gaza, alors qu'il s'est précipité en Israël après l'attaque des combattants palestiniens le 7 octobre. Et lui aussi, bien sûr, est sensible au rapport de force et au discrédit que connaît sa cour auprès de nombre de pays du monde. Mais il a trouvé la parade : il demande aussi un mandat contre les dirigeants d'un mouvement de la Résistance palestinienne en reprenant mot pour mot le récit de la propagande sioniste alors que, sur beaucoup de points, il est contesté.

Donc aucune confiance en l'UE ni en la CPI. Pour ce qui est de la CIJ, de nombreux pays se sont joints et se joignent encore à la démarche de l'Afrique du Sud, c'est sur cela qu'il faut tabler.

Question 5 : Vous engagez-vous à défendre la liberté d'expression sur la question palestinienne et le droit de critiquer les politiques israéliennes contraires au droit international ?

Pourquoi limiter le droit de critiquer les politiques israéliennes à celles qui sont « contraires au droit international » ? Manifestement, la colonisation de substitution ne semble pas contraire au « droit international ».

Nous revendiquons le droit de critiquer l'ensemble de la politique sioniste et même l'existence de l'État autoproclamé d'Israël. Fondamentalement c'est l'existence d'un tel État qui rend impossible toute solution en Palestine autre que l'annexion totale et la mort ou l'exil pour les Palestiniens. Cela ne veut pas dire que nous voulons « jeter les juifs à la mer », mais qu'une entité coloniale ne permettra jamais de son plein gré la libération des colonisés.

Revendique un État unique du fleuve à la mer, comme nous le faisons, est quasiment interdit en France. Nous avons maintes fois dénoncé la censure et la répression organisée par l'État, les médias, qui sont directement, ou via cet État, au service du grand capital et continuons de le faire. Nous notons que c'est seulement ceux qui pointent à minima la responsabilité d'Israël dans le conflit depuis 1948 (sans parfois dénoncer la situation coloniale) ou les anticolonialistes militants qui sont visés. Les tenants du partage des torts ont le droit de parler, eux !!!

Question 6 : Vous engagerez-vous à défendre le maintien de l'UNRWA et de ses financements par l'Union européenne ?

Bien entendu. Il est vital que l'UNRWA puisse continuer de fonctionner, elle apporte une véritable aide aux Palestiniens de Gaza et il est manifeste que les sionistes veulent sa peau.

Mais c'est par des manifestations, des occupations de fac, des campagnes de boycott que la pression se fera sur les gouvernements de l'UE pour que ses financements perdurent. Mais ce n'est pas de l'intérieur de la machine supranationale que cela pourra se faire. Le Parlement européen n'a pas été créé pour défendre les peuples colonisés. En 1916 Lénine a écrit « En régime capitaliste, les États-Unis d'Europe sont soit impossibles,

soit réactionnaires ». Seule la lutte des travailleurs, des peuples, de la jeunesse fera plier les dirigeants de l'UE qui sont complices des génocidaires.